



**RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE GENERALE
POUR L'ANNEE 2019**

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite d'abord vous remercier pour l'intérêt que vous portez à notre association en participant à cette Assemblée générale.

C'est l'occasion pour nous de faire un bilan synthétique de l'année écoulée et de tracer nos perspectives pour l'année 2020.

I.- L'ACTIVITÉ DU CASODOM EN 2019

2019 a été une forte année d'activité pour le Service social du CASODOM.

Ce fut aussi l'année de la huitième édition des Talents de l'Outre-mer.

I-1.-L'ACTIVITE DU SERVICE SOCIAL EN 2019

A) Le Service social du CASODOM

1) Observations générales

Avec 708 personnes accueillies pour 1852 entretiens et 1017 problèmes traités, l'activité du Service social est restée soutenue. (Voir en annexe le tableau de l'Action sociale et du CMAI DOM/TOM en annexe).

Il est à noter que, conformément aux conventions passées avec nos partenaires (Ministère, LADOM, Ville de Paris), les bénéficiaires de nos actions ne sont pas seulement des originaires des Départements d'Outre-mer « historiques », même s'ils restent majoritaires, mais viennent aussi de Mayotte, ainsi que des collectivités et pays du Pacifique.

Notre poste de « Dépenses directes d'aides sociale » s'est élevé à la somme de 72 373 € contre 87 267 € l'année précédente, soit une diminution de 20%, alors que le nombre de bénéficiaires a augmenté de 3,6 %.

Ces chiffres traduisent un effort soutenu pour améliorer l'efficacité de la dépense.

Ces dépenses ont consisté à la fois en aides alimentaires, sous forme de tickets service, et en aides financières, essentiellement pour le financement de billets de transport urbain, ou des aides ponctuelles en faveur de personnes connaissant des difficultés qui nous sont pour la plupart signalées par les partenaires avec lesquels nous avons passé des conventions.

2) Parmi les bénéficiaires de ces actions sociales figurent en premier lieu les **jeunes bénéficiant des dispositifs de formation professionnelle en mobilité mis en œuvre par LADOM.**

39217 € ont été dépensées en 2019 pour 260 bénéficiaires, contre 56607 € pour 234 personnes l'année précédente. La sélectivité des aides versées s'est donc nettement améliorée, alors que les demandes viennent maintenant de toute la France, et que les secours pour le loyer se sont généralisés (150 € en moyenne).

- Il est à noter est que depuis juillet 2019, les demandes de secours sont présentées directement par les intéressés, et non plus par l'intermédiaire des conseillers de LADOM. Ceci pour respecter le caractère d'action à l'initiative de l'association de ces aides. Il en résulte que l'enquête sociale justifiant nos aides est désormais réalisée par notre Service social.

- L'autre point à noter est que le financement de cette action est maintenant assuré directement par le Ministère des Outre-mer qui nous a alloué une subvention globale de 72 000 € représentant la participation financière de ce département ministériel pour couvrir nos actions « menées en direction des personnes originaires de l'Outre-mer très défavorisées, résidant en hexagone ».

Cette subvention couvre donc à la fois les actions menées en faveur des jeunes venant faire une formation professionnelle en mobilité, et plus généralement celles concernant les Ultramarins en difficulté.

3) La seconde catégorie des bénéficiaires de nos aides sociales concerne **les malades en transfert sanitaire** sur des hôpitaux de l'Hexagone, principalement en Île de France, dans le cadre des conventions que nous avons signées avec les Caisses générales de Sécurité sociale de la Guadeloupe, de la Guyane, et de la Martinique. Nous avons avec la CGSS de la Guadeloupe et de la Martinique deux conventions couvrant respectivement l'action sociale générale (pour 10 000 € chacune) et l'hébergement en structures hospitalières ou hôtelières (pour 15 000 euros chacune). Notre convention avec la CGSS de la Guyane ne concerne, en 2019, que l'action sociale générale (7 000 €).

Nous sommes intervenus en faveur de :

- 56 personnes pour la Guadeloupe, ce qui a entraîné une dépense de 11 707 €
- 72 personnes pour la Martinique, pour une dépense de 23 481 €
- 71 personnes pour la Guyane, pour une dépense de 7801 €.

4) Le Service social du **CASODOM aide aussi d'autres catégories d'Ultramarins.**

Il s'agit surtout de personnes qui résident en majorité dans la région parisienne, connaissant des situations difficiles, souvent fragilisées et isolées (beaucoup de femmes seules avec enfants en bas âge), sans ressources stables, ou qui sont allocataires des minima sociaux ou des prestations familiales.

Elles sont, dans beaucoup de cas, hébergées de manière précaire chez des parents ou des amis, ou bien encore en centres d'hébergement, de manière ponctuelle et pour une durée limitée.

Pour ces personnes, la plupart des demandes émanent des missions locales ou des CCAS d'Île de France : nous donnons satisfaction à ces demandes après enquête sociale, mais les collectivités locales concernées, où résident pourtant un grand nombre d'Ultramarins, refusent toujours de nous accorder des subventions, prétextant « l'absence d'un intérêt local ».

Parmi ces bénéficiaires, deux autres tendances se constatent :

- Un rajeunissement constant des personnes secourues ;
- Une arrivée relativement récente en Métropole : la très grande majorité sont arrivées depuis moins de 5 ans pour des raisons diverses, dont notamment la recherche d'un emploi.

L'émigration spontanée ne se tarit donc pas.

5) D'autres prestations sont assurées dans le cadre du Service social :

- Une orientation et un **soutien psychologique** par une Psychologue clinicienne, prestataire du CASODOM, action réalisée pour 20 personnes ;
- Une **permanence juridique** par une Avocate inscrite à la Cour d'Appel de Paris ;
- Des **sorties culturelles périodiques pour les enfants**, organisées bénévolement par l'une de nos Administratrices, Madame Elyane MAVINGA ;
- Un **Arbre de Noël**, animé cette année par un conteur réunionnais, avec une distribution de cadeaux de cadeaux pour les enfants.

B) L'activité de la cellule sociale du CMAI DOM-TOM

L'Assistante sociale du CMAI DOM/TOM, mise à notre disposition par la Ville de Paris, a également vu son activité monter en puissance.

Je rappelle que le « Centre Municipal d'accueil et d'Information » (dénommé CMAI DOM/TOM), créé au sein de la Ville de Paris en 1978, avait pour vocation :

- D'accueillir et d'informer les originaires des DOM/TOM « sur la nature et l'étendue de leurs droits sociaux », sans toutefois avoir compétence pour distribuer des aides ou prestations ;
- De les accompagner « dans leurs démarches d'Emploi/Formation » ;
- Ainsi que « de recherche de logement ».

C'est l'ensemble de ces activités qui s'exerce au sein du CASODOM depuis avril 2017.

Il convient de noter que si ce service a théoriquement compétence à l'égard des seuls Ultramarins résidant à Paris, ce sont en fait les originaires d'Outre-mer habitant en région parisienne qui sont accueillis et orientés.

154 personnes, pour 429 entretiens, ont été reçues en 2019. Les problèmes traités ont concerné essentiellement :

- Le logement (187 demandes, avec un taux de satisfaction de 25%) et l'hébergement (36 demandes avec un taux de satisfaction de 58%) ;
- Les orientations et aides administratives (116 demandes) ;
- L'emploi et la formation (57 demandes) ;
- Les aides financières qui sont répercutées pour suite à donner au Service social du CASODOM (57 demandes) ;

On observe donc que le **secteur Logement/Hébergement** connaît une forte activité, et qu'il obtient de bons résultats, grâce aux contacts noués par l'assistante sociale dédiée. Les demandes en attente de règlement sont également importantes (147 en logement et 15 en hébergement), et font l'objet d'un suivi rigoureux.

Dans le **domaine de Emploi/Formation**, l'Assistante sociale est surtout sollicitée pour conseiller et accompagner les personnes en recherche d'emploi, notamment pour les aider à rédiger leurs C.V. et lettres de motivation.

Mais, comme nous le préciserons plus loin, nous avons commencé à développer ce secteur.

I.2.-LA HUITIÈME ÉDITION DES TALENTS DE L'OUTRE-MER

La huitième édition de la cérémonie de remise des « Talents de l'Outre-mer », placée sous le Haut patronage de Monsieur le Président de la République, s'est déroulée au Palais d'Iéna le 13 décembre 2019, en présence de Madame Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-mer, venue représenter Monsieur le Président de la République, et qui a tenu à prendre une part active à la distribution des prix.

Dans l'Hémicycle se pressaient personnalités, familles, particuliers, journalistes, venus témoigner leur admiration pour les lauréats de cette huitième édition.

La Marraine de la Promotion était Madame Euzhan PALCY, Réalisatrice, Scénariste et Productrice, membre de l'Académie des Césars de Hollywood, symbole de l'excellence ultramarine à travers le monde.

Après le mot d'accueil prononcé par Monsieur Patrick BERNASCONI, Président du Conseil économique, social et environnemental, Madame Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-mer, est intervenue pour dire tout l'intérêt qu'elle accordait à cet évènement, révélateur du dynamisme et des potentialités des Ultramarins.

Le Président du CASODOM, après avoir remercié le Président BERNASCONI et la Ministre pour leur soutien sans failles, a rappelé que le but de cette manifestation, renouvelée tous les deux ans depuis 2005, est de mettre en valeur l'excellence ultramarine en honorant les parcours d'exception d'originaires de l'Outre-mer, pour les donner en exemples à la jeunesse des Outre-mer. Et aussi de donner à l'ensemble de nos concitoyens une image des Outre-mer plus positive que celle que certains peuvent s'en faire.

Notre Vice-Présidente, Madame Yola MINATCHY, Présidente de l'association « Le Réseau des Talents de l'Outre-mer », est intervenue en conclusion de cette partie introductive pour dire aux nouveaux lauréats qu'ils deviennent de ce fait membres de son association et les inciter à être des acteurs du développement de leurs territoires. En mettant en réseau les Talents de l'Outre-mer à travers le monde, cette association a en effet pour objectifs de promouvoir partout la compétence ultramarine, de proposer des modèles de parcours aux jeunes Ultramarins, et de lancer des pistes de réflexions sur les Outre-mer.

La cérémonie de remise des prix a permis de distinguer :

- 20 lauréats dans la catégorie « Jeunes Talents »,
- 24 lauréats dans la catégorie « Talents Confirmés ».
- 1 mention d'encouragement a en outre été accordée à une jeune artiste lyrique de 16 ans

Les Lauréats venaient de tous les Outre-mer : outre la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion, Mayotte, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon, la Nouvelle Calédonie, et la Polynésie française, ont été aussi représentés.

Le palmarès 2019 a en outre mis en évidence plusieurs tendances :

- l'élévation de plus en plus prononcée du niveau d'études des candidats :
- la montée de l'Entrepreneuriat parmi les activités des lauréats,

- la volonté de plusieurs d'entre eux de revenir dans leurs territoires respectifs pour contribuer à leur développement,
- et l'attrait de plus en plus renforcé pour les disciplines utiles à leurs territoires.

Les nouvelles distinctions portent à 275 le nombre des Talents de l'Outre-Mer, qui représentent un potentiel humain de première importance pour nos territoires et pour la France, et sont autant de modèles pour montrer aux Jeunes qu'il n'y a pas de fatalisme qui s'opposerait à leur insertion et à leur ascension sociale.

Le succès de cette manifestation a contribué à asseoir le rôle du CASODOM comme « Révéléateur des Talents de l'Outre-mer », et de mettre en évidence le rôle de premier plan joué par l'association « Le Réseau des Talents de l'Outre-mer », qui les fédère à travers le monde.

I.3.- LES DÉBATS DU CASODOM

Un débat a été organisé le 16 octobre 2019 sur le thème « *Antilles, la guerre oubliée* » avec comme Conférencier Frédéric MONTEIL, Journaliste, Réalisateur du documentaire « *Antilles, la guerre oubliée* » présenté à France Ô. Après avoir retracé l'histoire de l'occupation aux Antilles Guyane sous l'Amiral Robert, Haut-commissaire du régime de Vichy dans les territoires français d'outre-mer de l'Atlantique Ouest de 1940 à 1943, il s'est intéressé à période de la « Dissidence », qui a vu quelque 5000 Antillais ou Guyanais rejoindre les Forces françaises libres en gagnant d'abord les îles anglaises avoisinantes.

Une documentation complète a ensuite été mise à disposition par l'Auteur.

Nous viserons à en organiser 1 par trimestre en 2020.

II.-NOS PROJETS POUR L'ANNÉE 2020

II. 1- Le renforcement de notre rôle dans l'accompagnement des malades en transfert sanitaire vers la métropole.

Cette volonté se marque dans deux domaines :

a) Notre partenariat avec la Caisse générale de sécurité sociale de la GUYANE.

Suite à nos nombreux échanges avec la Présidente du Conseil d'administration et le Directeur général de cette Caisse, nous avons été informés en décembre 2019 de leur accord sur les trois points suivants :

- La subvention pour l'action sociale en faveur des Guyanais bénéficiant d'un transfert sanitaire en métropole sera portée de 7 000 € à 10 000 € ;
- Une nouvelle convention pour l'hébergement des patients guyanais en région parisienne, prévoyant une subvention de 15 000 €, sera signée, à l'instar des accords déjà conclus avec les CGSS de Guadeloupe et de Martinique : c'est la réalisation d'une demande que nous portons depuis la fin du projet OncoGuyane.
- Enfin la CGSS de Guyane confirme sa volonté de nous confier la mise en place d'un dispositif de familles d'accueil à Lyon, beaucoup de patients guyanais en oncologie étant en effet dirigés vers les hôpitaux de cette ville.

C'est un beau projet qui mobilisera toute notre énergie. Cependant, si une subvention nous est accordée par la CGSS pour financer le fonctionnement courant de cette prestation (paiement des prix de journée des accueillants familiaux), il reste à en couvrir les frais de mise en place (frais pour la recherche et la sélection de accueillants, ainsi que les frais pour assurer leur formation).

Nous nous étions d'abord tournés vers la Collectivité territoriale de la Guyane pour demander le financement de ces frais de mise en place. Mais nous sommes aussi en négociation avec la CGSS pour qu'elle les prenne en charge en cas de refus de la CTG.

b) La création éventuelle au sein du CASODOM d'une Antenne des CGSS des Antilles Guyane.

Ce projet nous a été présenté par la Présidente du Conseil d'administration de la CGSS de Guyane, qui anime avec ses Collègues de la Guadeloupe et de la Martinique un « Inter-groupe » de réflexion sur la prise en charge des « Évacués sanitaires » vers les hôpitaux de l'APHP. Le problème est que les services sociaux des hôpitaux de l'APHP sont souvent confrontés à des malades venant des Antilles-Guyane ayant besoin d'un accompagnement social, lorsqu'ils ont bénéficié d'une évacuation sanitaire sans que leur CGSS en ait été informée. Dans ce cas, le service social de notre association, s'il est sollicité, n'a d'autre choix que de demander à la CGSS du département d'origine son accord pour une prise en charge, d'où un allongement des délais.

L'idée serait donc, en s'inspirant de ce qui se fait pour les ressortissants de la Nouvelle Calédonie se trouvant dans le même cas, de créer au sein du Casodom une cellule habilitée par les CGSS des Antilles-Guyane à se prononcer pour leur compte sur la prise en charge de ces malades. Ce projet, qui est plein de promesses, est en cours d'examen avec la tutelle nationale, et notre Conseil d'administration se prononcera en fonction des dispositions qui seront présentées.

Toutes ces avancées confortent le positionnement de notre association dans l'accompagnement des malades en transfert sanitaire.

II.2- Nos relations avec LADOM

C'est pour nous le principal sujet d'incertitudes, d'autant que des réflexions approfondies sont actuellement en cours au niveau national sur le positionnement de LADOM, dont les conclusions risquent d'affecter les modalités de notre partenariat avec cet établissement public.

Deux sujets ont d'ores et déjà été identifiés pour ce qui nous concerne.

a) « LADOM réfléchit à la passation d'un marché de prestations pour 2020 pour lequel le CASODOM pourra concourir ».

C'est ce que nous a affirmé la DGOM en juillet 2019, mais la Cour des comptes l'avait déjà préconisé dans un Référé récent. Si cette annonce n'a pour l'instant pas été suivie d'effet, il n'en reste pas moins que nous devons nous préparer à cette perspective, quasi-certaine.

b) La mise en œuvre de la « continuité territoriale funéraire »

La loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer prévoit, en son article 47, la création de deux aides sous conditions de ressources, financées par le Fonds de continuité territoriale géré par LADOM :

- D'une part une *aide au voyage pour obsèques qui finance une partie du déplacement « des résidents habituels régulièrement établis en France métropolitaine » et désireux de « se rendre aux obsèques d'un parent au premier degré, au sens de l'article 743 du code civil, de leur conjoint ou de leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité », dans l'une des collectivités d'outre-mer.*

- D'autre part une *aide au transport de corps « destinée à financer une partie de la dépense afférente au transport aérien de corps engagée par une personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles du défunt et régulièrement établie sur le territoire national ».*

Sachant que nous nous étions portés candidats il y a quelques années, sans succès, pour gérer le dispositif de « Billets deuil » mis en œuvre par la Région Île de France, la Direction de LADOM nous a demandé si nous nous porterions candidat pour gérer cette prestation.

Nous avons répondu que nous sommes prêts à étudier ce projet dans un esprit ouvert, mais que notre décision, qui serait à soumettre à notre Conseil d'administration, dépendrait de l'examen approfondi des tenants et aboutissants du projet, ainsi que des dispositions financières qui seraient associées à cette gestion.

Les premières réunions de « débroussaillage » commenceront en fin février 2020.

II.3. - La Formation professionnelle

Devant les incertitudes pesant sur la pérennité de notre modèle actuel, nous avons l'impérieuse nécessité de réfléchir à la diversification de nos activités. Le thème de la formation professionnelle a retenu tout particulièrement notre attention, car l'Emploi est une préoccupation majeure pour les Ultramarins.

Or nous avons vocation à intervenir dans ce domaine, car notre objet défini par nos statuts est « de venir en aide aux originaires des départements d'Outre-mer venant résider en Métropole dans le but d'y travailler ou d'y étudier, en facilitant leur adaptation à la vie métropolitaine et, d'une manière générale, de créer, d'organiser, de développer, de gérer ou de faire gérer toutes les œuvres sociales répondant à cet objet ». De plus, nous avons repris à notre compte depuis 2017 les activités du CMAI Dom/Tom), dont le rôle est, notamment, d'accompagner ses usagers en matière d'Emploi/Formation.

Après avoir réuni un groupe de travail sur ce sujet, il nous a semblé que pour éviter de nous disperser, nous devrions :

- d'une part approfondir notre vocation à réaliser l'accompagnement social des jeunes en formation professionnelle, comme nous le faisons déjà pour les bénéficiaires des dispositifs de LADOM ;
- d'autre part, dans le domaine de la formation professionnelle proprement dit, agir dans des secteurs ciblés où des besoins de main d'œuvre se font sentir.

Sur proposition de notre Ami Jocelyn GOLITIN, Vice-Président de l'association, qui gère plusieurs bateaux de navigation fluviale sur la Seine, notre Conseil d'administration a approuvé le lancement d'une première expérimentation de formation à « l'Attestation spéciale Passagers » (ASP), qualification requise pour exercer le métier de matelots sur les bateaux à passagers. Ce choix présente deux intérêts :

- cette qualification peut être obtenue sans prérequis scolaire ;
- le secteur de la navigation fluviale, en plein développement, est demandeur de main d'œuvre.

Avec le concours bénévole de notre administratrice et Amie, Danielle APOCALE, qui a une grande expérience dans l'accompagnement à la formation professionnelle, nous avons procédé aux entretiens d'évaluation des candidats. Et nous commencerons bientôt à assurer la formation pratique d'une douzaine de candidats sur l'un des bateaux de Jocelyn GOLITIN qu'il met gratuitement à notre disposition et avec le concours de ses équipages.

Notre demande d'inscription comme organisme de formation est parallèlement en cours d'examen.

X
X X

Malgré une diminution de nos « Dépenses directes d'aide sociale », les comptes de l'exercice enregistrent un déficit de 21 960 €.

L'une des raisons de cette situation est que notre poste « Salaires et Traitements » a augmenté de 15 227 €, ce qui correspond à l'embauche à partir de septembre d'un agent chargé du secrétariat et des tâches administratives pour pourvoir au départ des 2 agents d'accueil qui étaient mis à notre disposition par la Ville de Paris.

Je n'insiste pas sur les autres points significatifs des comptes 2019, que notre Trésorier, Jean-Elie NARDY, détaillera dans son Rapport financier.

Un effort vigoureux devra donc continuer à s'exercer, à la fois pour contenir nos dépenses et pour diversifier et augmenter nos ressources.

Je souhaite seulement signaler que nous avons pu augmenter le nombre de nos cotisants en recourant à la plateforme Internet dédiée aux associations, « HelloAsso », qui facilite le paiement par carte bancaire.

En résumé, l'année 2019 a permis d'asseoir et de conforter la vocation du CASODOM à être « L'Interlocuteur social de référence » pour les Ultramarins, qui justifie pleinement notre reconnaissance d'utilité publique, et à être « Le Révélateur des Talents de l'Outre-mer ». Cette double reconnaissance donne à notre association un positionnement unique dans l'univers associatif des Ultramarins.

Nous venons par ailleurs d'être informés qu'à l'occasion de la première édition des "Trophées de l'Excellence Associative Ultramarine" organisée par l'Observatoire National des Originaires d'Outre-mer" (ONDOM), **le Trophée pour la catégorie sociale a été attribué au CASODOM**. Cette distinction, qui nous honore, doit être partagée avec tous ceux qui ont œuvré depuis 1956 à la mise en œuvre de nos actions sociales, et doit nous inciter à améliorer encore davantage nos prestations d'entraide en faveur des ressortissants d'Outre-mer

L'année qui s'écoule a aussi révélé l'impérieuse nécessité à la fois de renforcer nos points forts, comme l'accompagnement des malades en transfert sanitaire, mais aussi de diversifier nos activités pour répondre aux besoins nouveaux.

Je souhaite donc remercier nos administrateurs en activité pour leur dévouement sans failles. Mais je voudrais aussi rendre hommage à deux de nos administrateurs qui nous ont quitté en 2019, Emmanuel ROSEAU et Georges FOUSSE, qui ont œuvré pendant de longues années au service de notre association.

Je remercie nos Adhérents et nos bénévoles pour leur confiance renouvelée, ainsi que nos Collaborateurs qui se dévouent pour notre association.

Que toutes celles et tous ceux qui participent à cette action et qui partagent notre ambition en soient remerciés. »



Fait à Paris le 13 Février 2020

Lauranne
Le Président